

## Nuisances aériennes

## L'État accusé de bafouer l'initiative sur l'aéroport

**Les initiants «Pour un pilotage démocratique de l'aéroport» jugent que la volonté populaire n'est pas respectée.**

**Marc Moulin**

«Cette loi est si creuse qu'il est difficile d'en parler!» La charge vient du libéral Jean-François Bouvier et vise le texte par lequel le Conseil d'État compte concrétiser l'initiative «Pour un pilotage démocratique de l'aéroport», voté par le peuple à une majorité de 56% en novembre 2019. Pour la CARPE – une fédération d'une quinzaine d'associations environnementales ou de riverains du tarmac genevois –, ce projet de loi «échoue à mettre en œuvre la volonté populaire et s'avère plus cosmétique qu'efficace», fustige Lisa Mazzone, présidente de la CARPE et conseillère nationale Verte.

Plébiscitée par toutes les communes de la Rive droite et de la Champagne, mais moins souvent sur la Rive gauche, l'initiative de

mandat que le Canton, dans la mesure de ses compétences dans un domaine surtout régenté à Berne, prenne «toutes les mesures adéquates pour limiter les nuisances dues au trafic aérien, notamment le bruit, les pollutions atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre». Ce que le peuple a ancré dans la Constitution doit se traduire dans cette loi aujourd'hui controversée, à l'étude en commission parlementaire de l'économie.

**Griefs nombreux**

Les griefs des initiants sont légion. Ils accusent le texte de prendre pour clé de voûte la feuille de route fédérale, en sachant que le credo de Berne est avant tout que la demande soit satisfaite. L'État est chargé de veiller à l'articulation avec des politiques qualifiées de «connexes», terme jugé faible quand on parle d'environnement, de santé ou d'aménagement du territoire. Les communes victimes du vacarme restent exclues du conseil d'administration. L'actuelle commission consultative pour la lutte contre les nuisances aériennes se mue en une moins explicite commission «pour l'accompagne-

ment de l'évolution de la plateforme aéroportuaire». On ne parle que «d'éventuelle évolution» des taxes aéroportuaires.

«Il n'y a aucune volonté, si ce n'est celle de ne rien changer», poursuit Jean-François Bouvier, notant que Zurich est autrement plus féroce en termes de taxes sur le bruit des avions ou de restrictions horaires. «L'aéroport est en situation de redémarrage et on a beaucoup de plaintes, signale Matthias Buschbeck, conseiller administratif à Vernier. Ayant vécu sans ce bruit permanent et oppressant, les gens n'accepteront pas ce retour en arrière!»

À la fin de l'été, l'aéroport a annoncé pour juillet un trafic de passagers équivalent à 47% de celui de la même période en 2019 et 58% pour août. Cointrin voit là l'amorce d'un «lent retour vers une situation plus stable en 2022».

**Affaire de compétences**

Surveillant de l'aéroport, le Département des infrastructures juge, lui, que le projet de loi respecte la votation populaire. «Sur le fond, il répond aux préoccupations légitimes de la population genevoise en termes de préservation de la qualité de vie aux alentours de l'aéroport et de diminu-

tion des nuisances sonores et atmosphériques, tout en ne perdant pas de vue le cadre légal supérieur auquel l'établissement est assujéti», réagit Roland Godel, notant que des consultations ont eu lieu lors de l'élaboration du projet et continuent durant son traitement parlementaire.

«Il n'y a aucune volonté, si ce n'est celle de ne rien changer.»

**Jean-François Bouvier**  
PLR Vernier

La déception n'était-elle pas programmée alors que cette initiative cantonale s'en prend à une compétence aéronautique surtout fédérale? Les initiants réfutent. «Il y a vraiment des possibilités d'agir, mais elles ne sont pas exploitées», estime Lisa Mazzone. Et Cédric Lambert, magistrat versoisien, d'enchaîner: «Pourquoi n'est-on pas aussi strict que Zurich quant aux atterrissages nocturnes? La politique de l'exploitant joue un vrai rôle!»

## La Ville de Vernier a son vin! Et elle en est fière

**Terroir**

**Les raisins poussent près de l'usine Givaudan, mais ce sont des viticulteurs de Peney qui exploitent la parcelle.**

«C'est vraiment un bon petit vin, apprécie Christian Sossauer. Nous avons d'ailleurs déjà obtenu deux médailles d'or!» Originalité de ce nouveau cru baptisé coteau de Vernier? Ses raisins proviennent d'une parcelle verniolane... elle-même exploitée par des viticulteurs de Peney. Le journal «Actu-Vernier» s'en est fait l'écho dans son édition de l'été. «Tout a démarré en 2019, quand nous avons repris l'exploitation d'une partie du vaste terrain qui surplombe l'usine Givaudan, explique notre interlocuteur, patron du domaine des Pendus avec son fils David. Ce projet a pu se faire grâce à un échange de parcelles avec la famille Zeller, avant tout productrice de lait dans sa Ferme des Grand-Bois», autrefois axée sur une agriculture mixte avec des animaux et des céréales. Les Sossauer sont, quant à eux, aujourd'hui centrés uniquement sur le vin.

Avec ses trois nouveaux hectares de vignoble, le domaine des Pendus propose 21 bouteilles différentes, dont les trois seuls cépages lancés à partir de raisins verniolans: un pinot blanc, un pinot noir et une syrah. «Nous étions déjà bien fournis, il fallait vraiment de l'intérêt pour se lancer dans

cette nouvelle aventure», commente Christian Sossauer. Le terrain est, il est vrai, particulièrement intéressant avec son sol caillouteux et son exposition favorable. Sa forte déclivité est aussi un atout «même si le travail de la vigne y est exigeant physiquement, confie le vigneron. Les machines passent difficilement et nous devons faire beaucoup de choses à la main.»

Le domaine des Pendus signe cette année son troisième millésime de coteau de Vernier, l'occasion de valoriser le terroir local, espère Michel Bürgisser, secrétaire général de la deuxième ville du canton: «Vernier, ce n'est pas qu'un milieu urbain. Cette production viticole permet de montrer une autre facette de la commune.» Des contacts avec les métiers de la terre que Vernier entend bien exploiter. «En collaboration avec nos partenaires vigneron, nous souhaitons proposer à la population des activités en lien avec la viticulture», précise le secrétaire général. Plusieurs idées, retardées par la pandémie, sont en gestation: visites avec dégustation pour les seniors, petits jobs pour les jeunes durant les vendanges et animations ludiques dans le cadre du parascolaire. «Les vins du coteau de Vernier vont également garnir les tables des événements communaux, promet Michel Bürgisser. Nous avons déjà passé commande au domaine. Le plaisir gustatif aussi est important.»

**Laurence Bézaguet**

PUBLICITÉ

# MANOR FOOD

## SPECIAL EVERYDAY

Retrouvez-nous sur [manor.ch](https://www.manor.ch)



### Nos meilleures offres

Offres valables jusqu'au **lun. 27 septembre 2021** ou dans la limite des stocks disponibles.



Prix en CHF. Sous réserve de modification de prix et d'erreurs d'impression et typographiques.



Plus de 1000 vins disponibles en ligne sur [manor.ch](https://www.manor.ch)  
Panier à partir de CHF 200.- frais de livraison: gratuit\*

\* L'éventualité d'un envoi gratuit se calcule sur la base de la valeur marchande moins les réductions promotionnelles.